

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCACTION</b> 02/04/2026	L'an deux mil vingt six Le 08 avril à 20h00
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 09/04/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents :</u> Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjointes. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.
<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>	<u>Absents excusés :</u> Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque
EN EXERCICE : 27	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laurence Roux
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 27	

### OBJET : Désignation des conseillers municipaux membres de la commission « Gestion des infrastructures et des associations »

Le conseil municipal doit désigner les membres de chacune des commissions municipales (article L.2121-21 du CGCT).

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Après appel à candidatures et considérant la présence d'une seule liste, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces désignations de manière publique (main levée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité au sein de la Commission « Gestion des infrastructures et des associations », les 6 membres suivants :

**Christian Fouchet**  
**Karim Bouaziz**  
**Fabien Guérin**  
**Maryvonne Ranguet**  
**Grégory Blais**  
**Yann Clanche**

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### **Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0



Le Maire,

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture  
 014-211407382-20260408-DELIB\_2026\_028-DE  
 Date de réception préfecture : 10/04/2026